



Diagnostic
patrimonial de l'OIN
de Paris-Saclay

Vauhallan

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DE L'O.I.N. DE PARIS-SACLAY
COMMUNES DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

Synthèse communale

VAUHALLAN

Étude réalisée par **Emmanuelle Philippe**, conservateur du patrimoine, Région Île-de-France

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service

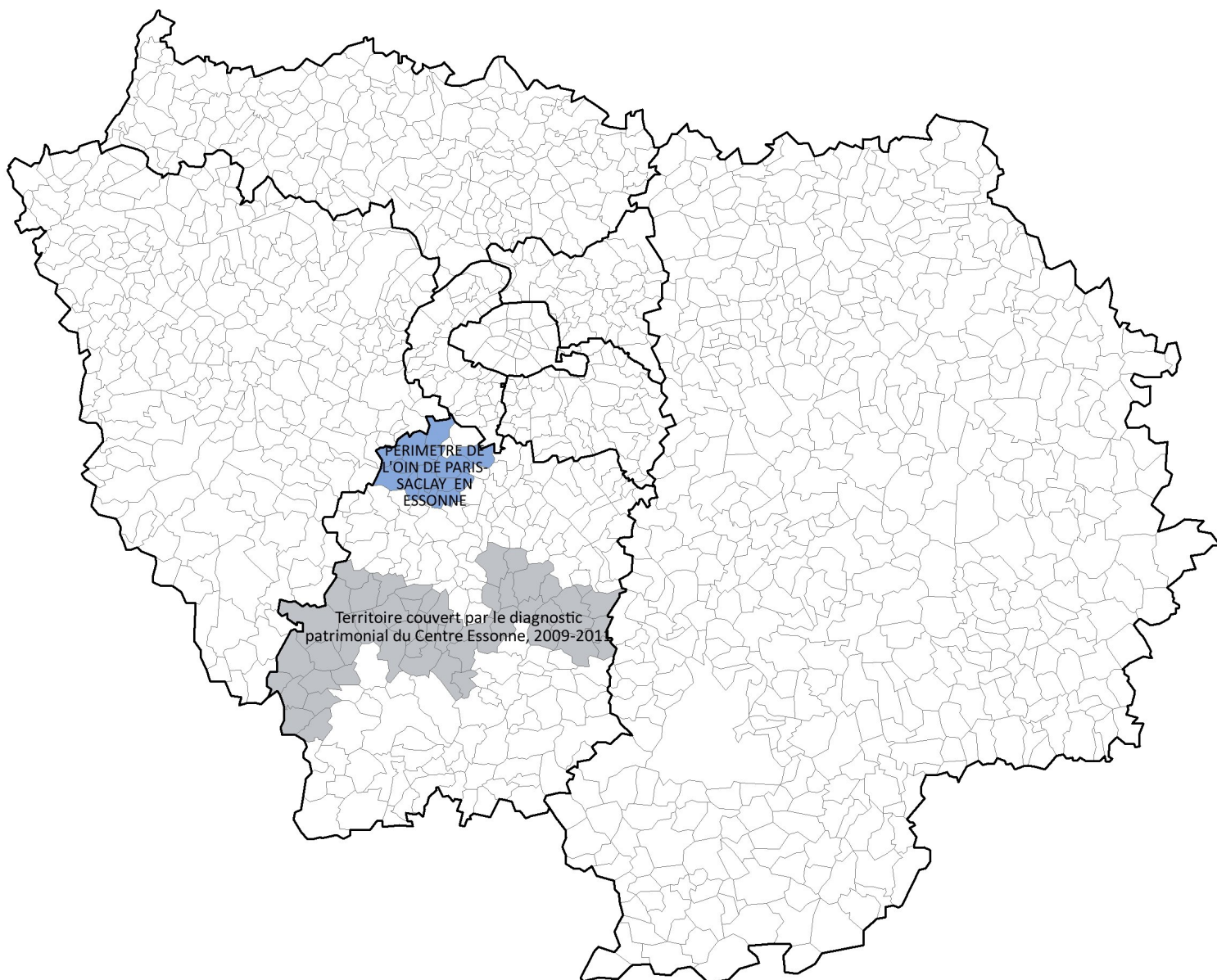
Avec la participation de **Diane Betored**, cartographe, Région Île-de-France et de **Sandie Brémond**, stagiaire



En couverture : Vue générale de l'abbaye Saint-Louis-du-Temple de Limon.


SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE.....	p. 6
L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE PARIS-SACLAY.....	p. 7
METHODOLOGIE.....	p. 9
RESSOURCES DOCUMENTAIRES.....	p. 11
CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.....	p. 14
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL.....	p. 23
RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.....	p. 42
GLOSSAIRE.....	p. 44



Le diagnostic patrimonial de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay dans son contexte francilien

VAUHALLAN

CANTON DE BIEVRES	
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY	
POPULATION 1821 : 271 hab.	
POPULATION 1901 : 337 hab.	
POPULATION 1926 : 511 hab.	
POPULATION 1946 : 545 hab.	
POPULATION 2008 : 1997 hab.	

CONTEXTE D'ETUDE

Commune ayant fait l'objet d'un inventaire en 1980 :		Oui	Non
Document d'urbanisme :	POS 1999	PLU	SCOT
Périmètre de l'OIN sur le territoire de la commune :			
Présence d'établissements scientifiques étudiés :		Oui	Non

RECENSEMENT AU COURS DU DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

Nombre d'édifices recensés : 23			
Nombre d'édifices par degré d'intérêt :			
exceptionnel : 2	remarquable : 3	intéressant : 18	inaccessible : 1
Typologies architecturales dominantes :			
Villa	Cour commune	Ferme	

MORPHOLOGIE URBAINE

Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	autre
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	autre
Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique		village-rue	habitat diffus	autre / indéterminé
Hameaux :	pas de hameaux		un hameau	plusieurs hameaux	
Hameaux absorbés par l'urbanisation :			oui	Non	
Mode principal d'extension du bâti :	densification		mitage	le long des axes de communication	
	lotissement(s)		pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie		

CONTEXTE DE L'ETUDE

Les diagnostics patrimoniaux menés par le Service Patrimoines et Inventaire en Essonne depuis 2008 sont le résultat d'une démarche de partenariat associant Conseil général et Conseil régional. Ils sont destinés à offrir rapidement un outil argumenté d'aide à la gestion patrimoniale et urbanistique du territoire, qui s'adresse aux élus et aux collectivités, en leur proposant des pistes pour intégrer le patrimoine dans leurs projets d'aménagement. L'enquête réalisée permet en effet d'accompagner et d'anticiper les mutations en cours, en identifiant les traits morphologiques, architecturaux et historiques qui caractérisent le patrimoine bâti, en mettant en lumière les éléments remarquables ou exceptionnels qui le composent et en indiquant quelles modifications ont pu changer sa perception, ainsi que celle du paysage qui l'environne.

Afin de leur donner une dimension opérationnelle, ces diagnostics sont conduits dans des délais restreints et se concentrent sur des territoires à enjeux : après le centre de l'Essonne en 2009-2011, choisi en raison de l'avancée de la périurbanisation dans un secteur encore partagé entre urbain et rural, c'est le périmètre essonnien de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay qui a été retenu pour être étudié. Promis à d'importants bouleversements dans le cadre du Grand Paris, ce secteur stratégique devrait acquérir, dans les années à venir, la stature d'un « cluster », un pôle scientifique et technologique de dimension internationale, grâce à l'implantation d'activités d'excellence autour du plateau de Saclay.

Dans un premier temps, le diagnostic s'est donc fixé comme objectif d'illustrer la concentration exceptionnelle des fonctions de formation supérieure et de recherche sur ce territoire, à travers une étude préliminaire des **établissements scientifiques et universitaires essonniers** du plateau de Saclay. Douze d'entre eux, implantés entre 1946 et 1976, ont été sélectionnés, « soit par leur qualité architecturale, soit pour leur importance dans l'histoire de la science, soit par les disciplines enseignées »¹ - dont le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) de Gif-sur-Yvette, le campus de l'Université de Paris-Sud XI à Orsay, l'Ecole Polytechnique de Palaiseau ou encore les sites du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) (Saclay et Saint-Aubin).

Lors d'une seconde phase, le diagnostic s'est poursuivi sur **treize communes** de l'Essonne comprises dans le périmètre de l'OIN de Paris-Saclay, tel que défini par le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 :

<u>CANTON DE BIEVRES</u> <i>Bièvres</i> <i>Saclay</i> <i>Saint-Aubin</i> <i>Vauhallan</i> <i>Villiers-le-Bâcle</i>	<u>CANTON DE GIF-SUR-YVETTE</u> Gif-sur-Yvette	<u>CANTON DE VILLEBON</u> Villebon-sur-Yvette Villejust	<u>CANTON D'ORSAY</u> Orsay Bures-sur-Yvette
	<u>CANTON DE PALAISEAU</u> Palaiseau	<u>CANTON DE MASSY</u> Massy	<u>CANTON DES ULIS</u> Les Ulis

Cinq d'entre elles (en italiques dans le tableau ci-dessus) avaient déjà fait l'objet d'un inventaire topographique en 1980, puis d'une publication dans la collection *Images du Patrimoine*².

¹ Selon les termes de la convention du 18 mars 2011, passée entre la Région Île-de-France et le Conseil Général de l'Essonne.

² LETOURNEUR, Dominique et *alii*, *Canton de Bièvres, Essonne*, Paris, Association pour le développement de l'Inventaire Général de l'Île-de-France, 1990, 55 p.

Le diagnostic patrimonial a été, dans ce cas, l'occasion de réactualiser et de compléter les résultats de ces études, tout en les insérant dans le contexte actuel de recomposition du territoire autour d'un projet d'aménagement porté par l'État.

Sur l'ensemble des communes, le diagnostic s'est proposé d'identifier les grandes mutations qui accompagnent la naissance du cluster de Saclay, notamment en termes d'infrastructures :

- transports (une attention particulière a été portée au pôle multimodal de Massy, véritable nœud ferroviaire et routier) ;
- logements et équipements (le diagnostic met au jour la part croissante prise, dans les tissus urbains, par la mixité des fonctions économiques et résidentielles et par de nouvelles formes de bâtis tels que sièges d'entreprises, apparts' hôtels ou résidences universitaires).

Dans ce cadre, les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) du plateau du Moulon et du quartier de l'École Polytechnique, dont la desserte par le métro automatique du Grand Paris Express est envisagée, ont fait l'objet d'une étude approfondie au sein du diagnostic.

Par ailleurs, le diagnostic s'est attaché à recenser les traces de vie rurale encore perceptibles sur le plateau de Saclay, malgré la déprise agricole rapide. Il entendait ainsi rejoindre l'un des objectifs du projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) : mettre en avant la qualité des paysages naturels du plateau et plaider en faveur d'une urbanisation respectueuse de leur préservation.

L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE PARIS-SACLAY

En 2005, le Premier Ministre Dominique de Villepin donne mandat à Bertrand Landrieu, Préfet de Région, pour préparer, en concertation avec les collectivités locales, la mise en place d'une Opération d'Intérêt National (OIN) sur le territoire de Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une mission de préfiguration est établie durant l'été 2006. En 2007 et en 2008, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, affirme sa volonté de créer un cluster scientifique et technologique de rang mondial autour du plateau de Saclay. Le 7 mai 2008, il adresse une lettre de mission au Secrétariat d'Etat chargé du Développement de la Région Capitale, nouvellement instauré, pour faire de la concrétisation de cette ambition la pierre angulaire de son action. En mars 2009, enfin, un décret inscrit les opérations d'aménagement du plateau de Saclay parmi les opérations d'intérêt national et définit le périmètre de l'OIN. Il comprend 7700 hectares et concerne 27 communes.

Le projet piloté par l'Etat vise à fonder un pôle de renommée internationale tourné vers l'innovation, qui regroupe les universités, les établissements de recherche publique, les grandes écoles d'ingénieurs et de management et les centres de recherche et de développement des entreprises afin de favoriser l'émergence d'interactions. Mais l'OIN est aussi un projet d'aménagement du territoire, qui outre la création d'emplois à haute valeur ajoutée, privilégie « la qualité de vie, d'étude et de travail, en pensant les déplacements et les interconnexions ». Il doit promouvoir une nouvelle « urbanité », compatible avec « la logique du Grenelle de l'environnement, qui recommande le recours à des formes urbaines et architecturales évitant l'étalement urbain, développées autour des transports en commun et respectueuses du paysage ».

Or, les études de territoire ont démontré la nécessité de composer pour cela avec l'existant : l'OIN ne s'établit pas sur un site vierge. Quelques grands principes sont ainsi

posés : préserver l'activité agricole, sauvegarder un patrimoine hydraulique, rural et naturel remarquable en le soustrayant à la pression foncière et économiser l'espace, notamment en freinant la prolifération des équipements et en encourageant la mixité des fonctions au sein des pôles (établissements de recherche, lieux de vie étudiants, habitat, activités économiques et services). Le territoire de l'OIN est ainsi conçu comme un lieu d'expérimentation dans le domaine du développement durable.

Le 3 juin 2010, la loi relative au Grand Paris fait basculer le projet de Saclay dans sa phase opérationnelle : son titre VI instaure l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), ayant pour objet « l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay », ainsi que la réalisation des opérations d'aménagement associées. La loi prévoit en outre la sanctuarisation de 2300 hectares de terres consacrées à l'activité agricole et la constitution d'un syndicat mixte de transports entre l'EPPS et les communes intéressées ou leurs groupements. Le périmètre d'intervention est en effet élargi à 49 communes, sises en Essonne ou dans les Yvelines, pour la plupart regroupées au sein de quatre intercommunalités : les communautés d'agglomération d'Europ'Essonne, du plateau de Saclay, de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce territoire concentre 657 000 habitants et 372 000 emplois, sur une superficie trois fois et demi plus vaste que celle de Paris intra-muros. Il est certes un pôle majeur d'activités industrielles (10,6 % des emplois) mais réunit surtout 13 % des effectifs de la recherche française.

Au cluster de Saclay est donc décernée une dotation exceptionnelle de 850 millions d'euros dans le cadre du Plan Campus (2008), financé par la vente de 3% du capital d'EDF, puis d'un milliard d'euros dans le cadre du Grand Emprunt (2010). En février 2012, le campus de Saclay est également annoncé comme l'un des lauréats des IDEX (Initiatives d'Excellence). Il se voit attribuer une dotation complémentaire de 950 millions d'euros.

Parallèlement, la desserte du plateau est envisagée par un métro automatique léger de type aérien (ligne verte), reliant Orly à Versailles, dont le projet est adopté par le Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris en mai 2010. Il prévoit la création d'une gare au sein de chacun des trois principaux quartiers de la frange sud du plateau : l'École Polytechnique, le Moulon et le Centre d'Etudes Nucléaires (CEA).

Pour une intégration harmonieuse du projet dans la nature, un accord-cadre d'une durée de six ans est signé en 2009 avec une équipe de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine, dont le mandataire est le paysagiste Michel Desvigne. Elle est chargée de conforter la structure paysagère du plateau dans sa singularité et de prendre appui sur la qualité remarquable de ses sites pour penser et contenir l'urbanisation à venir.

Par ailleurs, l'EPPS est partenaire des maîtres d'ouvrage de projets en cours de concertation sur le plateau, comme la création d'une ZAC sur le quartier ouest de Polytechnique (ZAC QOX+X), à Palaiseau et la mise en site propre de la ligne de bus Massy-Saint-Quentin sur le tronçon École Polytechnique – Christ de Saclay (en lien avec le STIF).

Le 13 janvier 2012, l'adoption d'un Schéma de Développement Territorial (SDT) a marqué une avancée majeure dans la construction de Paris-Saclay. Ce document préfigure les Contrats de Développement Territoriaux (CDT), prévus par la loi sur le Grand Paris, qui permettront de décliner ses objectifs.

Dans l'attente de ces CDT, dont l'élaboration devrait s'achever à la fin de l'année 2013, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a confirmé le 31 octobre 2012, lors du 7^e forum de la Recherche et de l'Innovation, la vocation stratégique de Saclay, tout en rappelant que le développement du site ne pourrait se concevoir « *sans qu'un moyen de transport adapté ne desserve le Plateau et l'accompagne dans sa montée en puissance* ».

METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique et exhaustive. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux *in situ* ;
- restitution de l'opération et élaboration des documents de synthèse³.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre et à partir du report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel. Elle permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies⁴.

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère chronologique : le centre ancien est systématiquement parcouru, tandis que la limite choisie pour le recensement du reste du patrimoine bâti est fixée à 1980. Sont ensuite écartés tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies. Les éléments retenus sont quant à eux caractérisés par un type et un degré d'intérêt, qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géo référencée des données.

Les bâtiments sont généralement fichés individuellement. Cependant, dans ces communes qui connaissent un accroissement urbain important depuis le début du XX^e siècle, lotissements (concertés ou non), grands ensembles, résidences ou cités sont nombreux : la plupart du temps, leur organisation générale leur confère une valeur patrimoniale tout aussi importante que l'accumulation d'individus souvent identiques. Ils ont donc été traités en tant qu'ensembles et n'ont fait l'objet que d'une seule fiche, même s'ils ont été entièrement explorés.

Dans le cas des communes déjà étudiées par l'Inventaire en 1980, la campagne de terrain conjugue deux approches : pour les bâtiments construits jusqu'en 1900 (date limite fixée pour l'étude en 1980), elle se concentre sur les édifices qui avaient alors été repérés, en mettant à jour les informations collectées ; pour les édifices de la période 1900-1980, elle complète les données selon la méthode du diagnostic, parcelle par parcelle.

Il reste important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire topographique : faute de temps, les analyses architecturales et typologiques menées dans le cadre d'un diagnostic restent nécessairement incomplètes, d'autant que le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

³ La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

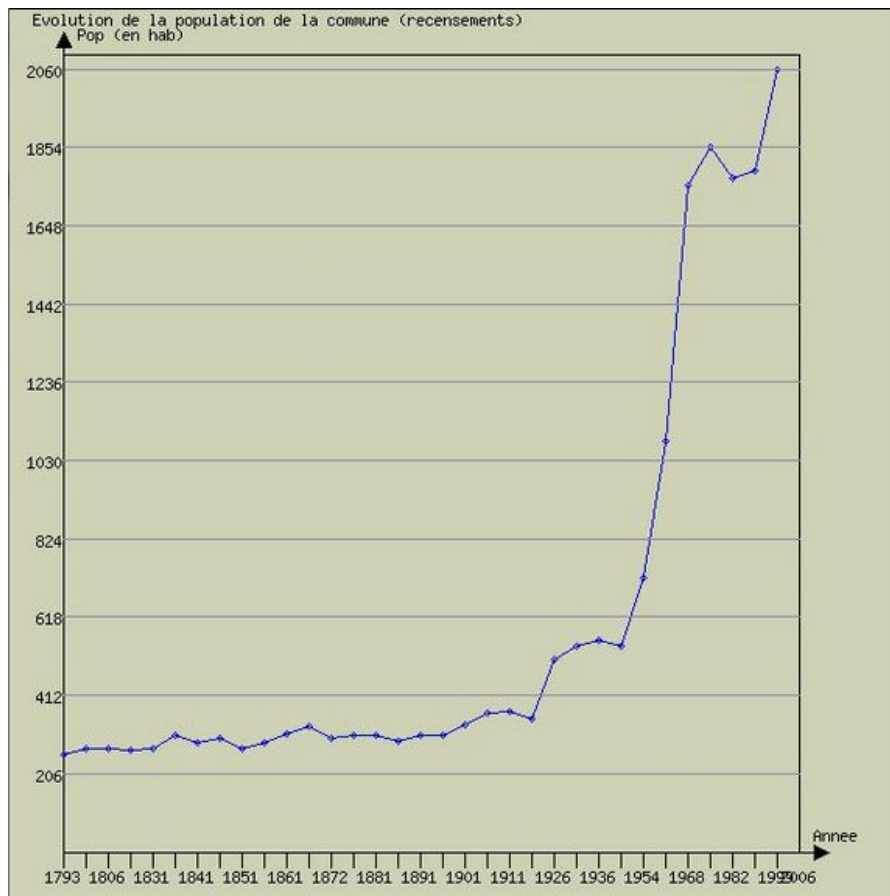
⁴ On en trouvera la définition dans le glossaire inclus à la fin de chaque synthèse.

ADRESSE:				N° Fiche:					
Etudié :	Inventaire topo	Préinventaire	MH	N° de photo :					
TYPLOGIE									
maison rurale	pavillon	maison de bourg	gare	mairie	lotissement	cité (habitat collectif)			
cour commune	villa	maison à boutique	usine	école	lotissement concerté	cité (habitat individuel)			
ferme	maison de notable	maison d'artisan	puits	église	autre:				
moulin	château	immeuble	lavoir	monument aux morts					
Datation:				1ère moitié 20ème siècle	2e moitié 20ème siècle	Signature / Date portée :			
Implantation:		village ancien	Hameau	zone d'extension périurbaine	isolé	Autre			
MATERIAUX DE COUVERTURE									
tuiles mécaniques	tuiles plates	Ardoises	ciment	Métal	autre:				
MATERIAUX GROS-ŒUVRE									
Pierre de taille	Grès	Meulière	béton	enduit	autre :				
moellons	calcaire	Brique	métal	verre					
ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES									
aisseliers	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:			
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	linteau métal	modénature	décor briques				
INTERET									
architectural	Morphologique	urbain	pittoresque	Historique					
DEGRE					Transformations de surface				
inaccessible	intéressant	Remarquable	exceptionnel	OUI	NON				
				fenêtres pvc	enduit gratté				
REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:				velux	Garage				
				ouvertures reprises :					
				autre :					

Fiche de recensement utilisée lors de l'enquête de terrain

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

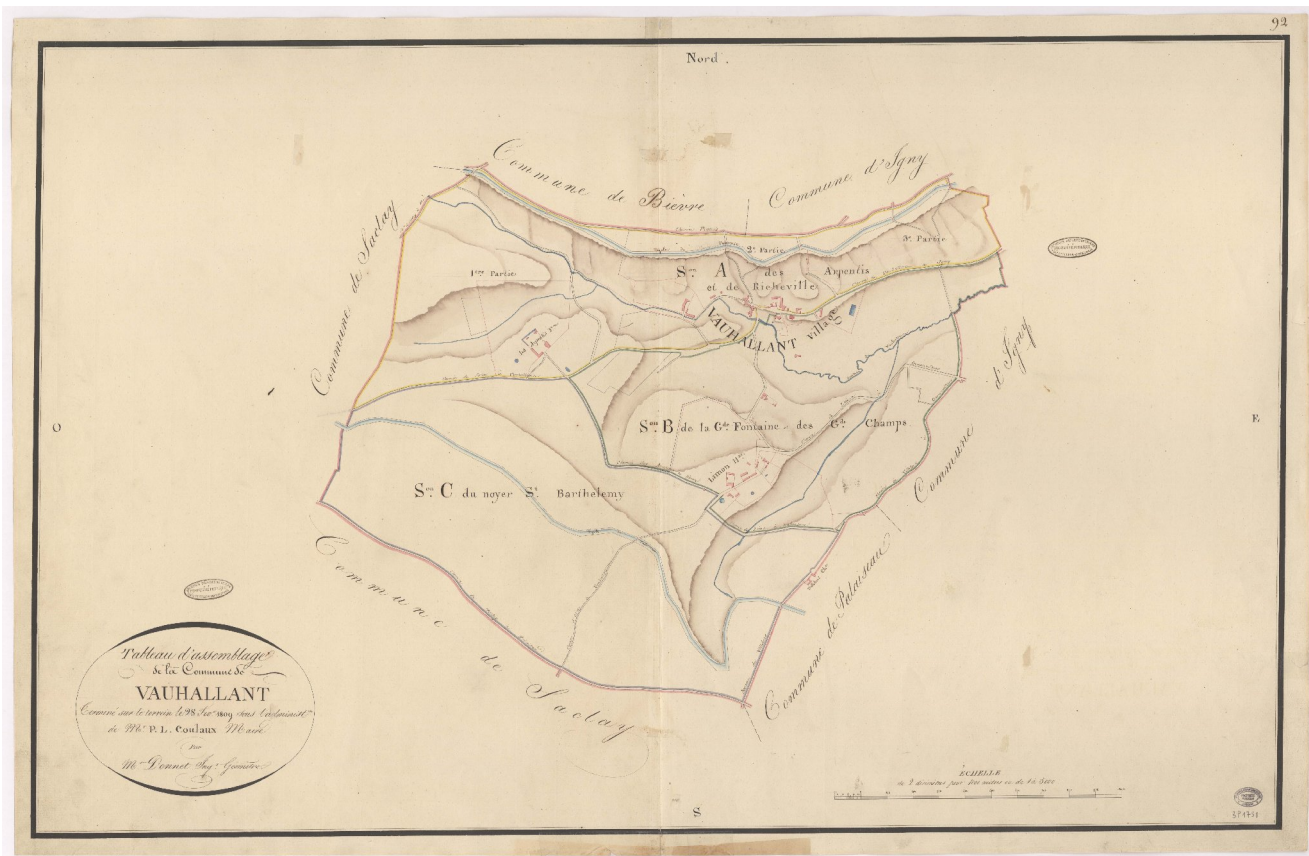
1. Diagramme d'évolution de la population communale de Vauhallan



2. Extrait de la carte de Cassini (seconde moitié XVIII^e siècle)

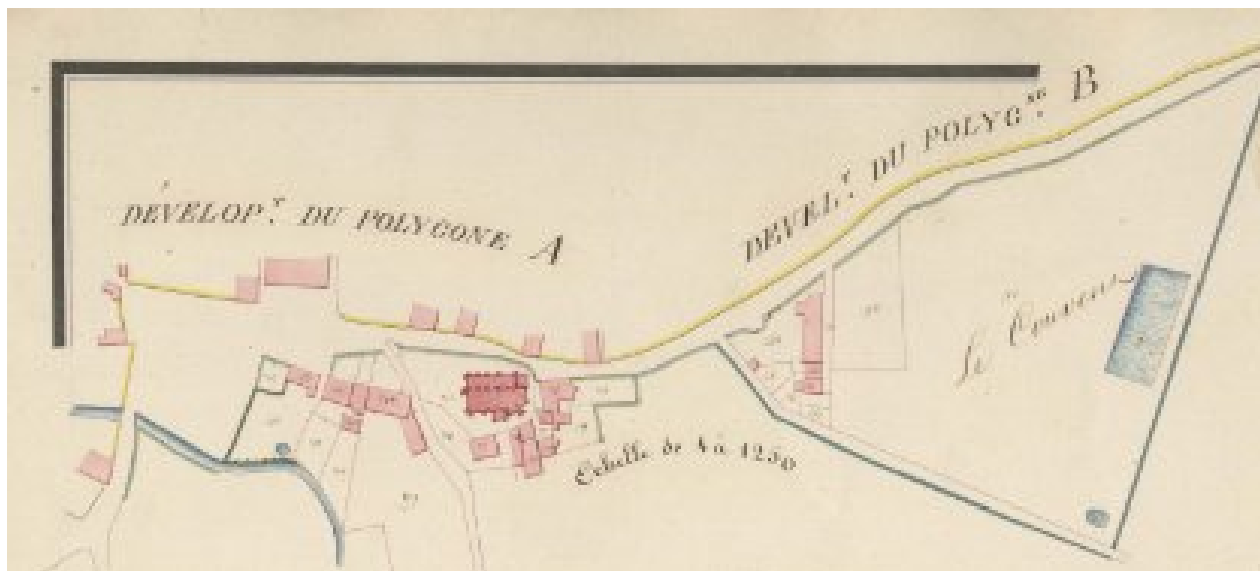


3. Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de la commune de Vauhallan (1809)



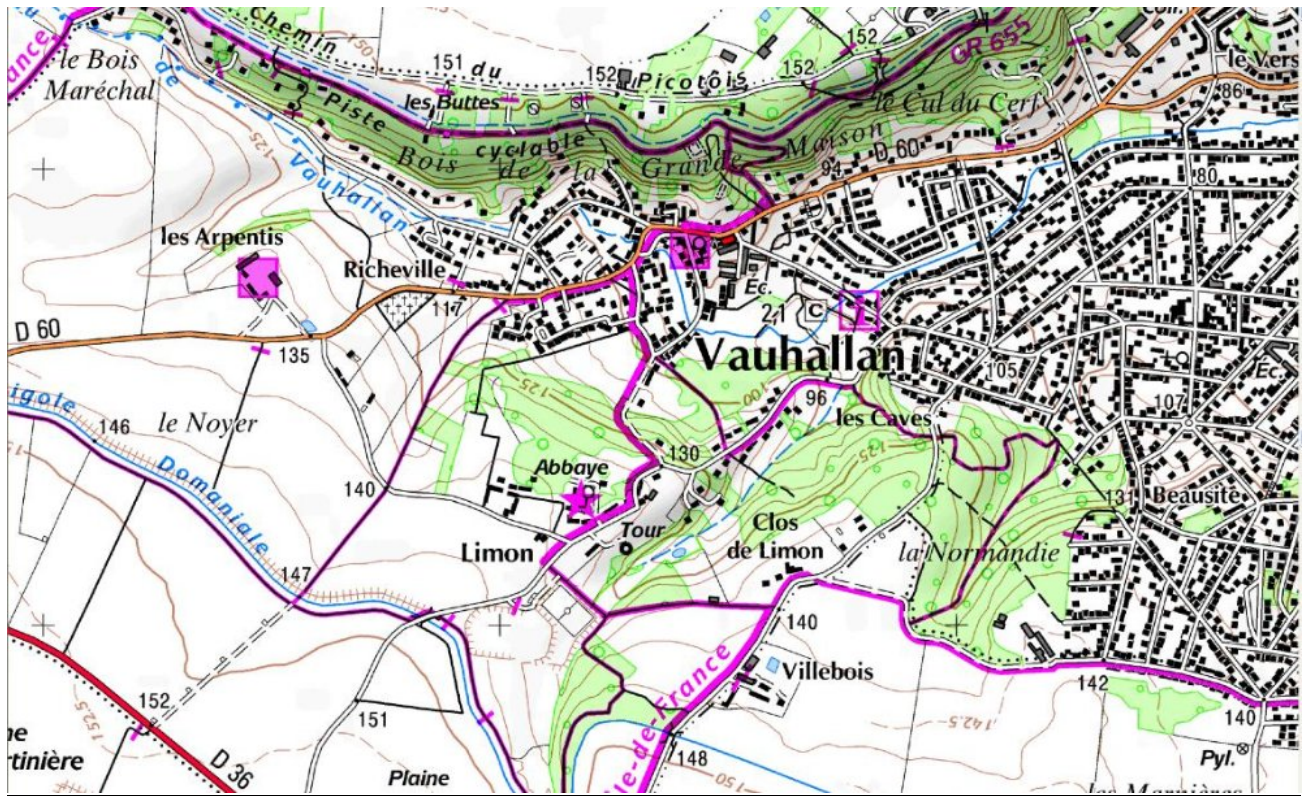
© Archives Départementales de l'Essonne (91).

4. Détail de la section B du cadastre napoléonien de la commune de Vauhallan (1809)



© Archives Départementales de l'Essonne (91).

5. Carte IGN (2010)



CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Les données qui suivent sont en grande partie reprises du dossier d'inventaire établi par Muriel Genthon en 1980, ainsi que de la publication du service de l'Inventaire d'Île-de-France sur le canton de Bièvres datant de 1990⁵.

1. LE SITE

Située au nord du Hurepoix, cet ancien « pays » d'Île-de-France qui s'étend du sud de Paris à la Beauce étampoise, la commune de Vauhallan est implantée en partie sur le plateau de Saclay et en partie sur la pente d'une vallée sèche et peu profonde, qui rejoint la Bièvre à Amblainvilliers. Avant son drainage au XVII^e siècle (cf. *infra*), le plateau de Saclay était une zone humide et marécageuse. Cette caractéristique tient à la nature argileuse et limoneuse de son sol, qui le rend peu perméable. Les eaux de pluie n'y pénètrent que parcimonieusement à travers les formations géologiques. Stagnant en surface, elles donnent naissance à des mares et à des étangs, qui rendent les terres difficiles à travailler. Leur ruissellement est également favorisé par la présence de coteaux abrupts, dont elles dévalent les flancs pour se déverser dans les rivières et grossir leur lit. A Vauhallan, elles viennent ainsi gonfler le rû de Vauhallan, un affluent de la Bièvre au débit inconstant, qui irrigue toute la portion nord du territoire.



Le ruisseau de Vauhallan, aux abords du manoir de Richeville.

⁵ Voir note 2, page 6.

Le paysage fait alterner plateau dénudé et coteaux boisés, entre lesquels s'engouffrent aisément les vents – une topographie particulière qui serait à l'origine du nom de Vauhallan (du latin *vallis hallandi*, « la vallée du vent »).



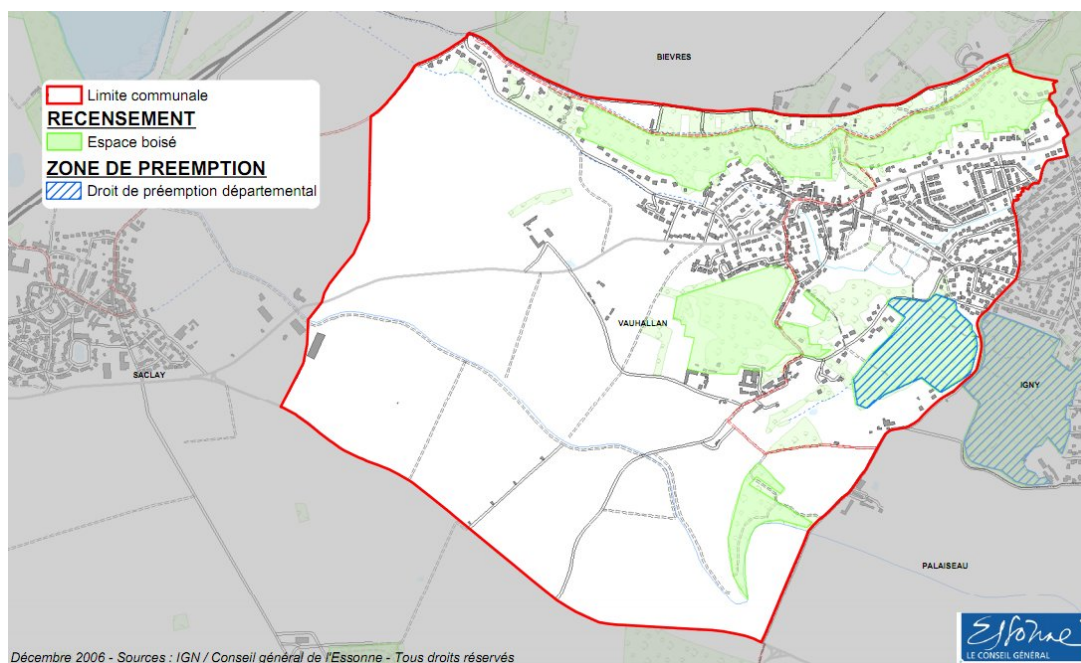
Le coteau de Vauhallan, vu depuis la route de Saclay.



Le plateau de Saclay, vu depuis le coteau.

La commune de Vauhallan regroupe plusieurs lieux-dits : Richeville, les Arpentis, Limon, Clos de Limon et les Caves.

Les bois qui l'encadrent au nord et au sud ont été recensés au titre des espaces naturels sensibles (ENS) par le Conseil Général de l'Essonne ; reconnus comme « zone non urbanisée présentant un caractère de rareté et de fragilité », ils font l'objet d'une politique de sauvegarde de la faune, de la flore, des richesses géologiques et de la biodiversité.



Carte des périmètres ENS (Espaces Naturels Sensibles) recensés sur le territoire de la commune de Vauhallan par le Conseil Général de l'Essonne. On reconnaît, au nord du bourg, la longue bande formée par le Bois de la Grande Maison.

Seule la partie nord-est du territoire de Vauhallan, à sa frontière avec la ville voisine d'Igny, est véritablement urbanisée, le reste étant encore largement façonné par la grande culture. La commune occupe en effet une superficie de 337 hectares, dont 103 de terres agricoles.

Elle n'est desservie que par un seul axe transversal d'importance, la route départementale 60, qui relie Igny à Saclay. Dans sa traversée de Vauhallan, cette voie se confond avec la Grande Rue, qui longe la mairie et l'église.



L'entrée est du bourg de Vauhallan, en venant d'Igny, par la départementale 60.

2. LA COMMUNE JUSQU'A LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

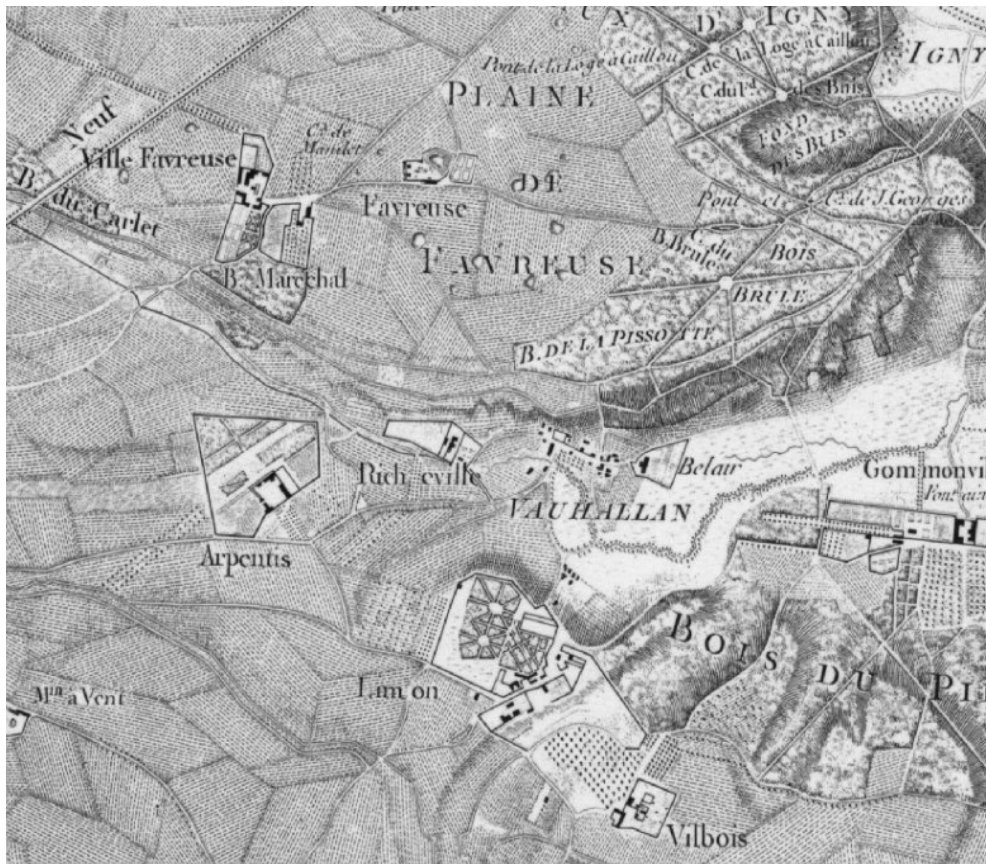
Aux sources de l'histoire de Vauhallan, se trouve la fondation, vers 530, d'une chapelle de pèlerinage dédiée aux saints Rigomer et Ténestine, sur le lieu d'un miracle auquel aurait assisté le roi Childebert 1^{er}, l'un des fils de Clovis⁶. De cette chapelle ne subsiste plus aujourd'hui qu'une crypte de modestes dimensions, adoptant la forme d'une croix latine. Son accès initial, à partir de l'intérieur de l'église, a été perdu au cours des différentes campagnes de reconstruction de l'édifice – si bien que l'on n'y pénètre plus que par une porte sise en contrebas du chœur, depuis la rue.



La porte d'accès à la crypte, en contrebas de l'église.

⁶ Rigomer, prêtre confesseur originaire du Maine, fut accusé d'avoir entretenu des relations coupables avec Ténestine, une jeune fille dont il avait guéri la mère. Sur la plainte du fiancé de cette jeune fille, il fut conduit avec elle à Palaiseau, où se trouvait alors le roi Childebert, pour rendre compte de sa conduite. Rigomer et Ténestine tenaient dans leurs mains des cierges éteints qu'ils apportaient en hommage au souverain. Ces cierges se seraient allumés en témoignage de leur innocence. Pour commémorer ce miracle, Childebert aurait souhaité qu'une église soit bâtie dans son domaine de Palaiseau, sur une butte sise au nord-ouest, en un lieu appelé « *Vallis hallandi* » - la vallée du vent – transformé plus tard en « Vauhallan ». Rigomer en devint le saint patron et y fut honoré tous les 24 août, jour de sa mort.

Dès le XII^e ou le début du XIII^e siècle, le territoire de la commune est divisé en cinq fiefs : celui de Vauhalla, correspondant au cœur du village, et quatre fiefs extérieurs, Belair, les Arpentis, Limon et Richeville, bien visibles sur la carte de Delagrè (1740) et la carte des Chasses du Roi (vers 1765).



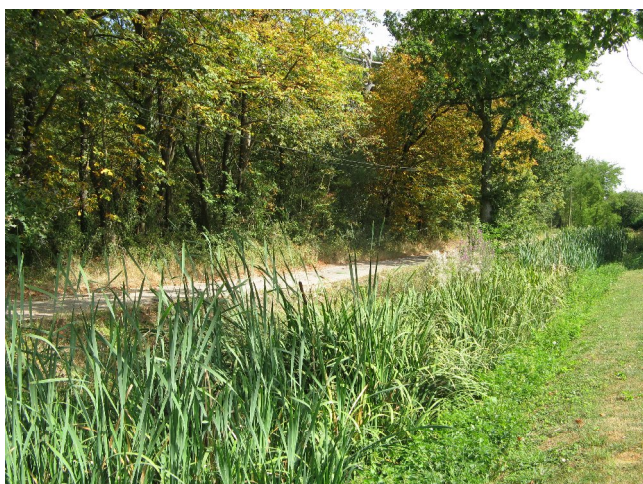
Extrait de la carte des Chasses du Roi (vers 1765).

Après les ravages de la guerre de Cent Ans, le bourg ne compte plus que quatre feux. En 1491, Charles VIII accorde le droit d'établir à Vauhalla une foire la veille de la Saint-Barthélemy et un marché tous les vendredis, amorçant ainsi une timide reprise de la vie économique.

Cet essor est conforté par le drainage du plateau, qui permet de mettre en valeur la fertilité de ses terres. L'opération est réalisée entre 1679 et 1685 à la demande de Louis XIV. Pour alimenter les fontaines, bassins et jets d'eau des jardins du château de Versailles, le roi ordonne à l'ingénieur Thomas Gobert de concevoir le réseau des « étangs gravitaires inférieurs » de Saclay. Il fait creuser ou agrandir un chapelet d'étangs encaissés par des talus en pierre, afin d'y collecter au moyen de rigoles les eaux pluviales et de ruissellement, puis de les y entreposer. Celles-ci sont ensuite acheminées à Versailles, via une succession d'aqueducs souterrains qui rejoignent Satory et son réservoir. Pour franchir la Bièvre est édifié en 1686 l'aqueduc aérien de Buc, long de 580 mètres, qui relie les étangs inférieurs aux réservoirs du Parc aux Cerfs. Ce gigantesque ouvrage hydraulique, fonctionnant ingénieusement par simple gravité (la répartition et la pente des rigoles sont soigneusement étudiées pour couvrir au mieux la totalité du plateau), est terminé sous l'autorité de Louvois (dès 1683).

Parmi les six rigoles créées artificiellement, deux d'entre elles, la rigole des Granges, également dénommée rigole Domaniale, et la rigole de Favreuse, parcourent le territoire de Vauhalla. Depuis les années 1950, considérées comme obsolètes et contraignantes pour l'implantation d'infrastructures routières et urbaines, ces rigoles ont été largement délaissées, augmentant ainsi le risque de crues et d'inondations. Ce manque d'entretien a aujourd'hui laissé la place à un projet de réhabilitation du réseau, porté par le Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre, auquel les communes

et communautés d'agglomération du plateau ont délégué leurs compétences en matière d'hydraulique.



Le profil en V de la rigole de Favreuse, au nord de Vauhallan, est encore lisible, malgré les roseaux qui l'ont envahie.



La réhabilitation de la rigole Domaniale (ci-dessous) est achevée. Elle a été curée, requalifiée et les ponceaux en pierre qui l'enjambent ont fait l'objet de réfections et de consolidations. Jalonné de bornes gravées d'une couronne royale ou d'une fleur de lys (ci-contre), le chemin qui la longe, aménagé en espace de circulation douce, constitue un agréable sentier de randonnée à travers le plateau de Saclay.



Au milieu du XVIII^e siècle, cette colossale entreprise d'assainissement commence à porter ses fruits : alors que le bourg n'apparaît composé que de quelques constructions éparses, les vastes emprises foncières de Richeville, Limon et des Arpentis s'accroissent à mesure que celles-ci se tournent vers une culture céréalière intensive. Le fief des Arpentis se mue ainsi en une grosse ferme organisée autour d'une cour carrée, close de murs et entourée de douves protectrices, encore présentes sur le cadastre napoléonien (1809) (ci-dessous, page suivante).

A la même époque, le fief de Limon est mentionné sous le nom de *Grange Limon* dans l'*Histoire du diocèse de Paris* publiée en 1757 par l'abbé Leboeuf⁷ - ce qui traduit également sa vocation agricole grandissante.

⁷ *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 1757, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883.



La ferme des Arpentis, sur le cadastre napoléonien (1809)

A la fin du XVIII^e siècle, le territoire de la commune est partagé entre 64 % de labours, 6 % de bois, 10 % de prés et 1% de vignes. Au tournant du XIX^e siècle, la viticulture, bien que minoritaire, résiste sur les pentes du coteau, comme en témoignent quelques toponymes figurant sur le cadastre napoléonien (1809), tels que *les Graviers de la Vigne du Soc*, à l'ouest des Arpentis.

Le Second Empire marque l'arrivée des premiers notables parisiens, attirés par un parent du duc de Morny, le baron Eugène de Stadler (1816-1875). Sous l'impulsion de ce dernier, nommé maire en 1858, l'administration de la commune est réorganisée et d'importants travaux de restauration sont entrepris, en particulier dans l'église. Stadler, qui résidait à Paris, acquiert dès 1846 une maison à Vauhalla, ainsi qu'un certain nombre de terrains de landes, vignes et bois. Dans les années qui suivent, il accroît son patrimoine foncier en faisant construire un château dans le bois de la Grande Maison (cf. *infra*). Ayant rendu les chemins communaux praticables, déplacé le cimetière à son emplacement actuel pour des raisons d'hygiène et redressé les finances, Stadler vante les mérites de sa cité : « *vous qui parlez toujours de votre Normandie, venez donc voir mon coin, rien que des prés et des bois* »⁸. Sur la foi de son enthousiasme, d'autres bourgeois en quête de paysages champêtres imitent son exemple - à l'image de la famille de Vitry, qui rachète le domaine de Belair, situé à l'est de l'église et transforme ce qui était sans doute une ferme placée sous la dépendance du couvent des Célestins de Paris⁹ en une maison de campagne entourée d'un parc d'agrément et d'une pièce d'eau.



Le domaine de Belair apparaît déjà sur la carte de Cassini (ci-contre), datée de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

A droite, le château de Bois-Maison, propriété du baron Stadler, détruit en 1963.



A la fin du XIX^e siècle, une nouvelle mutation est enregistrée par la *Monographie de l'Instituteur* (1899) : sur le coteau, la culture de la vigne, largement prégnante jusqu'à la crise du phylloxéra (1880), est remplacée par celle de la fraise. « *Autrefois, les vignes et les bois couvraient cette petite colline si bien exposée aux rayons du soleil, mais aujourd'hui ces plantations ont disparu pour faire place à des champs de fraisiers, que la belle exposition du midi fait mûrir hâtivement* ». En 1883, l'ouverture de la gare de Massy-Palaiseau sur la ligne de chemin de fer de la Grande Ceinture,

⁸ MONTILLET, Philippe, « Le domaine de Belair, une des plus anciennes maisons de Vauhalla », *Magazine de Vauhalla* n° 19, novembre 2007.

⁹ Sur ce domaine de Belair, voir l'étude citée ci-dessus.

quoiqu'un peu éloignée, facilite la desserte des exploitations jusque là tributaires de la voiture à cheval, unique moyen de locomotion. La production est essentiellement écoulee aux Halles. Une petite industrie d'extraction de pierre meulière fournit un travail d'appoint aux hommes du village durant l'hiver.

Forte de ces activités, la commune voit sa population s'accroître ; elle compte 310 habitants en 1896. Elle se dote également de bâtiments spécifiques pour abriter ses services communaux : en 1886 est édifée une mairie-école.



La mairie-école au début du XX^e siècle (à gauche) et aujourd'hui (à droite), rue du 8 mai 1945 : bien qu'ayant conservé son plan rectangulaire régulier et sa façade à cinq travées couronnée d'un relevé de toiture formant pignon, le bâtiment a vu sa modénature d'origine remplacée par un enduit couvrant.

Le phénomène de la villégiature, sous sa forme plus démocratique, n'atteint toutefois que tardivement la commune de Vauhallaan, car celle-ci demeure relativement isolée sur le plateau et mal desservie par les transports. Cette villégiature balbutiante choisit les versants ensoleillés de la vallée pour se développer, afin de bénéficier de la beauté du panorama et de l'air pur. Des villas sont élevées rues de la Grande et de la Petite Fontaine, et des entrepreneurs spécialisés dans les métiers du bâtiment font leur apparition.





Dans la rue de la Grande Fontaine, une villa de plan en L, avec un avant-corps latéral en saillie. Elle se distingue par son élégante mise en œuvre rocaillée et un travail sur la polychromie. Ci-dessus, à droite, la plaque d'un entrepreneur en maçonnerie et carrelage, installé rue de la Petite Fontaine.

Au début du XX^e siècle, la culture de la fraise concerne aussi bien les coteaux exposés au sud, où sa cueillette débute précocement, que la plaine, où la production se poursuit jusqu'à l'automne. Pour faire face à cette amplitude saisonnière, des Bretons font souche à Vauhallan, comme dans les villes voisines d'Igny et de Bièvres, pour aider à la récolte. En l'espace de quelques années, entre 1921 et 1926, la population de la commune franchit le seuil des 500 habitants.



Devant cet afflux, le parcellaire du bourg se morcèle ; de grands corps de bâtiments longitudinaux sont, sous la pression de partages successifs, divisés en multiples lots afin de loger les ouvriers agricoles.



Alignements de petites maisons rurales place du Général Leclerc (à gauche) et impasse Leclerc (à droite).



De nouvelles écoles sont bâties durant l'entre-deux-guerres sur un terrain situé en contrebas de la première mairie-école ; leur plan est fourni par l'architecte Robert Bignens, établi à Enghien-les-Bains.

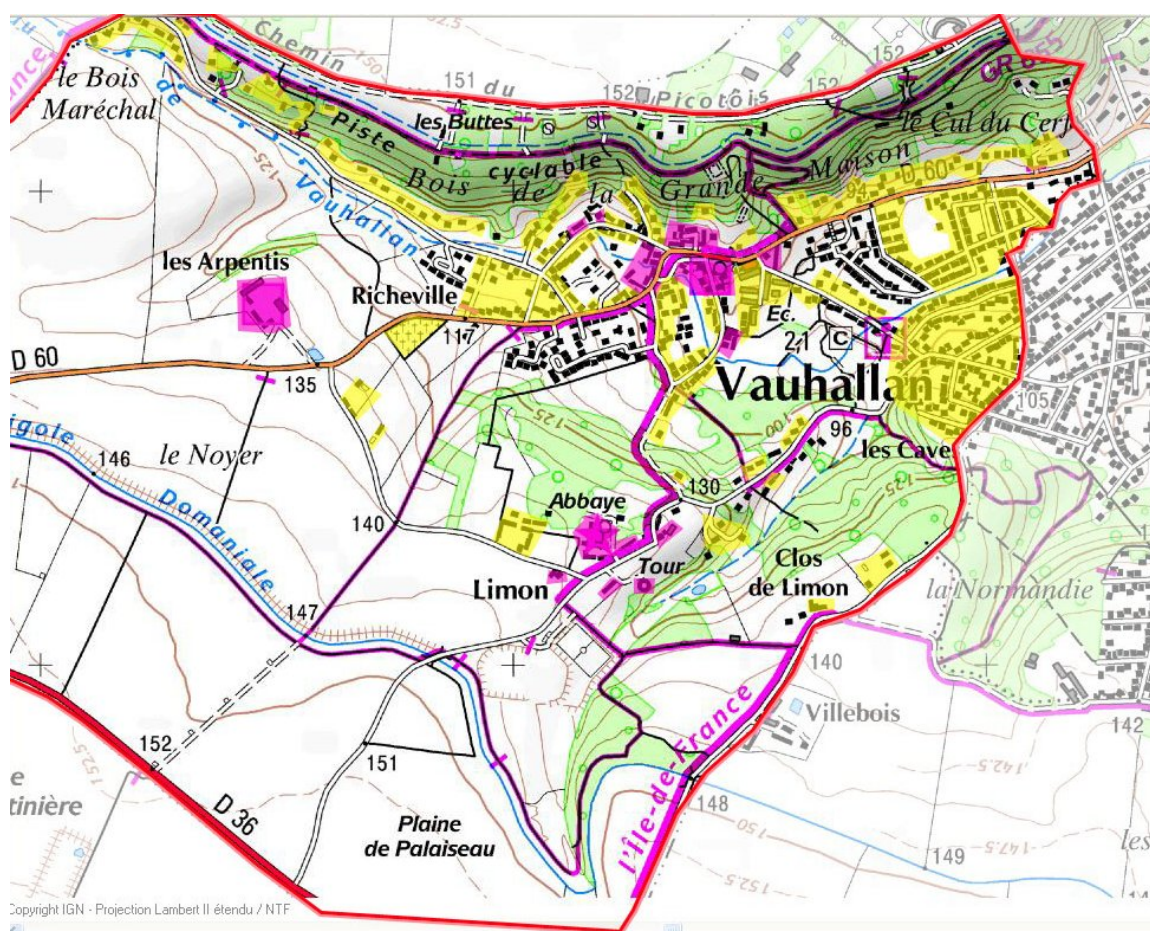


Les nouvelles écoles, avec, de part et d'autre du logement du directeur, l'école des filles et celle des garçons

ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

L'état des lieux patrimonial a été établi à partir de l'inventaire réalisé au début des années 1980. La date limite pour l'étude était alors fixée à 1900 : pour les bâtiments antérieurs à cette date, il s'est donc agi de réactualiser les données, en prenant en compte à la fois les édifices sélectionnés et les édifices repérés¹⁰. Pour les édifices postérieurs, l'enquête a été menée selon la méthodologie du diagnostic.

Vingt-trois édifices au total ont été recensés au cours de ce diagnostic, dont dix-neuf en centre-bourg. Les typologies représentées sont très diverses : le bourg de Vauhallan comporte à la fois des édifices civils et religieux (mairie-école, lavoir, église), mais présente la particularité de compter de nombreuses maisons rurales et fermes. Les trois anciens fiefs extérieurs à la cité marquent encore l'espace : domaine isolé pour les Arpentis, hameau peu étoffé pour Limon et écart de bout de bourg, de plus en plus mité par le pavillonnaire, pour Richeville. Les extensions récentes semblent avoir été circonscrites au nord-est de la ville, autour du lotissement des Castors et le long des routes de Saclay et de Favreuse, à l'ouest. Le reste du territoire, où règne l'agriculture, est vierge de tout habitat dans le secteur de la rigole Domaniale.



L'évolution de l'emprise du bâti sur le territoire de la commune depuis le cadastre napoléonien : l'emprise du début du XIX^e siècle est figurée en rose, celle de la fin du XIX^e siècle en bleu (d'après la Monographie de l'Instituteur rédigée en 1899), celle de 1960 en vert et celle de 1982 en jaune (d'après les masses d'occupation des sols fournies par l'IAU-IDF).

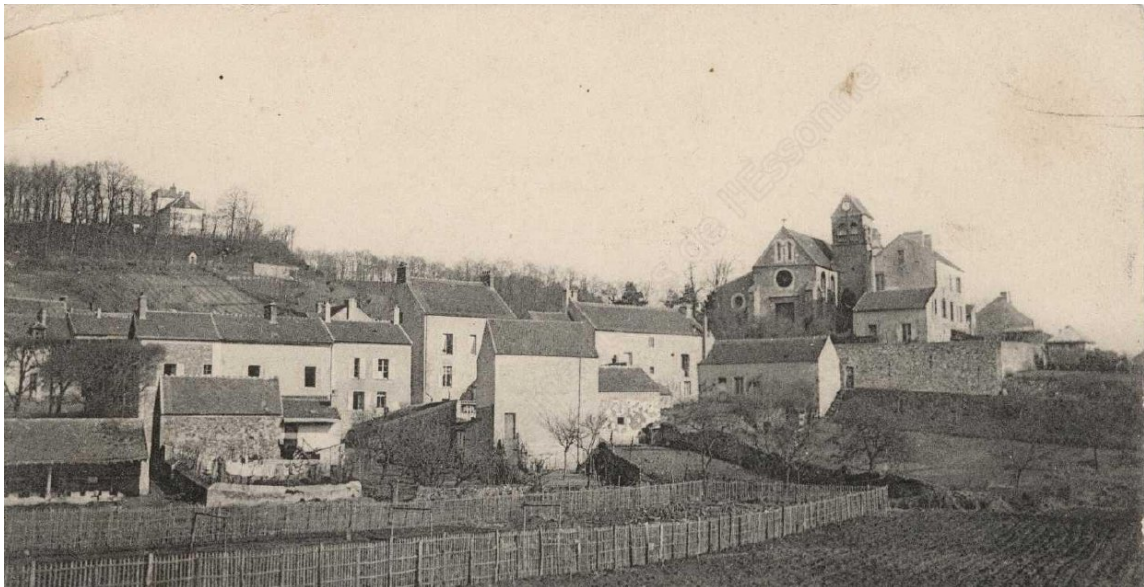
¹⁰ Les édifices repérés sont plus nombreux que les sélectionnés, choisis dans un second temps et qui font l'objet d'une étude plus fine, ainsi que de la rédaction d'une notice.

1. Le patrimoine bâti de la commune avant 1960

Le choix de cette limite chronologique se justifie par une brusque croissance de la population de Vauhallan, qui, à partir du recensement de 1962, excède les 1000 habitants (alors qu'elle n'en comptait que 723 en 1954). Jusqu'à cette date, le bourg et ses écarts conservent un caractère rural affirmé. Ce n'est qu'avec la construction du lotissement des Castors, datant justement de 1962, que la ville change définitivement d'aspect, pour accéder à une urbanisation plus dense.

Le bourg

En 1899, la *Monographie de l'Instituteur* décrit Vauhallan en ces termes : « au centre se trouve un petit monticule sur lequel est bâtie l'église, qui domine le village ».



Comme au début du XX^e siècle, sur la carte postale ci-dessus, l'église de Vauhallan, perchée sur son tertre, continue de surplomber le bourg. La circulation qui passe sur la Grande Rue, le long du côté nord de l'édifice, s'est néanmoins intensifiée depuis cette époque – menaçant les fondations du bâtiment, déjà fragilisées par la présence de la crypte. Dès les années 1960, les campagnes de restauration se succèdent pour remédier à ce problème de stabilité.



C'est la zone du chevet arrondi de l'église, orientée vers l'est, qui est la plus menacée, à cause de la proximité de la crypte. Ses maçonneries ont été reprises en sous-œuvre en 1990-1991. Mais l'édifice est globalement en mauvais état. La tempête de 1999 a endommagé les vitraux et provoqué des désordres sur l'ensemble des couvertures, qui avaient pourtant été révisées dans les années 1970.



La façade ouest, avec son portail surmonté d'un oculus, a été reprise entre 1975 et 1978. Au moment du diagnostic (été 2012), elle est à nouveau en chantier. Des consolidations, nécessitant la pose d'échafaudages, sont également en cours sur le collatéral nord. Les murs du chevet et des façades est et nord se distinguent aujourd'hui par leur nouvel enduit de couleur ocre, avec des joints beurrés à fleur de pierre.

L'église Saint-Rigomer-et-Sainte-Ténestine, placée sous le patronage de saint Barthélémy à partir du IX^e siècle, demeure, malgré les outrages du temps, l'édifice le plus ancien du bourg. Construite au XIII^e siècle sur les ruines de la chapelle primitive dont ne subsiste plus que la crypte (voir *supra*), et succédant vraisemblablement à une église romane du XI^e siècle, elle est formée d'un vaisseau unique flanqué d'un collatéral au nord, de deux chapelles latérales au sud et d'un clocher.

Restaurée durant le XIV^e siècle, puis au milieu du XVII^e siècle (agrandissement du bas-côté nord et érection du portail de style classique) sous l'égide du seigneur de Vauhallan, François Passart¹¹, elle est pillée et fortement endommagée en 1793, avant d'être convertie en temple de la Raison. Interdite au culte en 1853 à cause de sa vétusté, elle est à nouveau restaurée en 1859 et reçoit alors sa décoration intérieure.



La comparaison du cadastre actuel (en bas, à gauche) et du cadastre napoléonien (ci-contre) prouve que la structure compacte du bourg, ramassée autour de l'église, a peu évolué.

La place du général Leclerc (ci-dessous) n'a de récente que son appellation, car ses contours et sa configuration en étoile, au carrefour de trois voies (la Grande Rue, la rue de la Petite Fontaine et la route de Saclay), sont restés identiques.



Les alignements de petites maisons bordant la Grande Rue ont été conservés, bien que les façades aient été largement remaniées.

¹¹ Ses armes figurent sur la clef de voûte de la seconde travée.

Alors que les maisons de bourg devaient constituer un élément structurant du cœur de Vauhallaan, seule l'une d'entre elles (*ci-dessous*) a été recensée au cours du diagnostic.



Le permis de construire apposé devant sa façade laisse toutefois présager quelques transformations ultérieures, qui entraîneront peut-être la disparition de sa modénature : bandeau filant, corniche moulurée et pilastres d'angle cannelés.

A Vauhallaan, les maisons de bourg, caractérisées par leur alignement et leur mitoyenneté, possèdent la particularité d'être fréquemment dotées de lucarnes. Ces lucarnes, dites « meunières » ou « fenières » selon leur usage, présentent des pièces de bois (corbeaux ou aisseliers) qui soutiennent un toit à deux ou à trois pans. Une poulie fixée à la charpente permettait, à l'aide d'une corde, de hisser à l'intérieur de l'étage de comble des sacs de grain ou des ballots de foin.



*En centre-bourg, beaucoup de lucarnes de ce type ont été préservées. Elles sont parfois cantonnées d'ailerons (*ci-dessus, à gauche*) ou précédées d'un balcon et d'un garde-corps en bois à croisillons (*à droite*).*

Quelques unes de ces lucarnes ont même conservé leur poulie et le vantail en bois qui venait les clore. Ces ouvertures, à Vauhallaan, sont toutes passantes car l'étage de comble est de proportions modestes (il s'agit plutôt d'un comble à surcroît).



Lors de la campagne d'inventaire de 1980, quatre cours communes avaient été repérées. Elles ont toutes été retrouvées. Leur position perpendiculaire à la voirie leur confère le caractère singulier d'une succession de pignons accolés, immédiatement identifiable dans le tissu urbain. Composées de maisons mitoyennes de très petite taille, percées d'ouvertures irrégulières et dépourvues de décor, elles s'organisent autour d'un espace libre central.



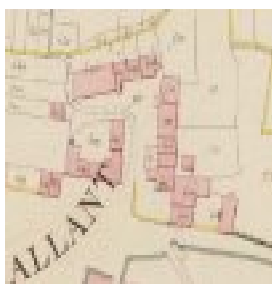
L'une des quatre cours communes recensées dans Vauhallan, ici rue de la Petite Fontaine.

Aujourd'hui, ces bâtiments, qui ont perdu leur fonction antérieure, sont rassemblés et reconvertis en habitations. La cour est parfois fermée ou divisée par des clôtures individuelles.



Une autre cour commune, aujourd'hui privatisée, route de Saclay.

Au nord de l'église se trouve la plus vaste de ces cours communes. Dénommée Grande Cour en raison de sa taille, elle était déjà un élément structurant du bourg de Vauhallan en 1809, sur le cadastre napoléonien (*ci-dessous, à gauche*). Elle se situe au pied du coteau, juste à la transition avec une pente qui avoisine les 30 %.



La Grande Cour aujourd'hui, avec son revêtement bituminé.



En 1980, une ferme avait été sélectionnée au numéro 18 de la Grande Cour. De type « bloc à terre », avec un logis et une grange accolés et regroupés sous la même ligne faîtière, sa construction remonterait à la seconde moitié du XVIII^e siècle et pourrait être liée à la viticulture (présence, sous la grange, d'une cave voûtée en berceau, accessible depuis l'extérieur, par une porte sommée d'un arc surbaissé, visible sur la photo de gauche).

Avec les changements de fonction qui ont naturellement frappé cette cour commune, la ferme a été largement transformée. Les encadrements de ses ouvertures ont été repris (appuis réfectionnés avec de la brique). Un auvent a été ajouté devant l'entrée. Quant à la grange, dont la haute porte permettait aux charrettes d'entrer et d'être déchargées à couvert, elle sert désormais de garage. L'enduit qui recouvrait les élévations a été gratté pour faire apparaître les moellons de meulière, dans un faux esprit « rustique ».

Les écarts

Cette dénaturation semble avoir relativement épargné les écarts de Vauhallan.

Richeville

Le hameau de Richeville en offre un édifiant exemple. Attesté par les sources écrites dès la seconde moitié du XVII^e siècle, mais sans doute bien plus ancien, le fief de Richeville apparaît clairement sur les cartes du milieu du XVIII^e siècle. En 1740, il figure sur la carte de l'abbé Delagrive (*ci-dessous, à gauche*) sous la forme d'un bâtiment en L, entouré d'un jardin régulier et d'un parc. Quelques années plus tard, vers 1765, la carte des Chasses du Roi (*ci-dessous, à droite*) montre que Richeville s'est agrandi de nouvelles constructions, à l'ouest. Il s'agit alors, selon toute vraisemblance, d'un manoir, c'est-à-dire d'une demeure placée à la tête d'un domaine agricole¹². Une autre aile est ajoutée à l'est au cours du XIX^e siècle, conférant à l'ensemble son organisation autour d'une cour - qu'il présente toujours actuellement.



C'est probablement du XIX^e siècle que date la transformation du manoir en ferme. Cette dernière, comme en témoignent les cartes postales, se trouvait encore isolée du bourg au début du XX^e siècle.



Elle a, depuis, été englobée dans la croissance du quartier de la rue de Favreuse. Mais elle a néanmoins conservé son implantation, au pied du coteau, en bordure du rû de Vauhallan, qu'il faut franchir devant son entrée.

¹² C'est sous cette dénomination que Richeville a été sélectionné par l'Inventaire, en 1980.

La ferme est aujourd'hui divisée en appartements. La majorité des bâtiments a été transformée pour l'habitat, et pourtant, cette typologie ancienne reste lisible.



A gauche, en entrant dans la cour, et derrière le garage visible au premier plan, on peut encore reconnaître une ancienne étable, hors d'usage, puis le logis principal, accolé à d'autres logements de taille plus modeste, qui étaient peut-être réservés aux ouvriers agricoles.



A droite de la cour, des bâtiments à usage agricole (grange, étable et remise bardée de bois). Le gros œuvre est en moellons de meulière et silex, partiellement enduits.

Ce site, tout comme celui des Arpentis, a été signalé comme remarquable dans le diagnostic, à la fois pour ses traits morphologiques, mais aussi pour son caractère pittoresque.

Les Arpentis

A la différence de Richeville, qui a été rejoint par l'urbanisation, le hameau des Arpentis, au sud-ouest de la commune, n'est constitué que d'un unique ensemble de bâtiments à caractère agricole, qui apparaît au beau milieu des champs, à la sortie du bourg. Si le fief des Arpentis est attesté dès le XI^e siècle¹³, il est difficile de dater avec précision l'implantation sur ce site d'un manoir. Positionné à l'orée du plateau de Saclay, dont il commandait l'accès, il avait certainement un rôle stratégique. Ses

¹³ MONTILLET, Philippe, « Les Arpentis », *Magazine de Vauhallan* n° 24, juin 2009.

structures défensives (fossés ou douves, encore visibles en 1809 sur le cadastre napoléonien – cf. *supra*) ont disparu, mais sont toujours suggérées par une situation isolée et dominante, sur une éminence.



Le domaine des Arpentis, vu depuis le bourg de Vauhallan. Il demeure aujourd'hui l'un des repères du plateau de Saclay.

C'est sans doute dans le cours du XVIII^e siècle que le manoir se mue en une grosse ferme caractéristique du Hurepoix, close de murs et organisée autour d'une cour fermée et rectangulaire. L'ensemble du bâti actuel remonte, pour les parties les plus anciennes, au XVII^e siècle (ancien logis), l'essentiel étant des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècle (nouveau logis).



L'entrée du domaine, avec, à gauche, le logis actuel.



A l'ouest, ensemble de bâtiments à usage agricole (remise, étables). A noter, l'intéressante volumétrie des toitures, recouvertes de tuiles plates.

L'ancien logis, dans lequel un escalier en bois rampe sur rampe à balustres avait été recensé en 1980, n'a pu être visité au cours du diagnostic. Les autres bâtiments de la ferme, plus fonctionnels, sont partiellement désaffectés, selon qu'ils ont pu - ou non- être adaptés aux nouveaux modes d'exploitation.

Limon

Au sud de Vauhallan se trouve le hameau de Limon, qui est dominé par la majestueuse silhouette de l'abbaye Saint-Louis-du-Temple, avec sa ferme adjacente. Cet ensemble a été qualifié d'exceptionnel au cours du diagnostic patrimonial, en raison de son histoire, de sa qualité architecturale et de la nature pittoresque de son site.



Vue générale de l'abbaye Saint-Louis-du-Temple, depuis la ferme de Limon. Ce site exceptionnel, visible depuis de multiples points de vue, constitue un marqueur paysager et architectural unique sur le plateau de Saclay.



Carte postale des années 1950, montrant, au centre, les bâtiments de l'abbaye regroupés autour du cloître, l'église, et au second plan, le château reconstruit au milieu du XIX^e siècle, avec son comble à la Mansart et le colombier, seul vestige du manoir primitif.

L'existence du fief de Limon est attestée par les sources écrites¹⁴ à partir de 1176. Le premier seigneur connu en est Robert Sans Nappes¹⁵. Par la suite, le fief de Limon passe en la possession de diverses familles, les Puisseux durant la guerre de Cent Ans, puis les Raguier, les Boucher et François Passart, qui le réunit à la seigneurie de Vauhallaan au milieu du XVII^e siècle (1657).

Comme pour les fiefs voisins des Arpentis et de Richeville, il est permis de penser qu'un manoir, commandant un domaine agricole, est bâti sur les terres de Limon, peut-être dès le XII^e ou le XIII^e siècle. De ce dernier ne subsiste plus aucun vestige, à l'exception du colombier situé au sud.



Ce colombier en grès et meulière accueille aujourd'hui les hôtes des bénédictines de l'abbaye Saint-Louis-du-Temple. Il a été percé de nombreuses fenêtres et son toit conique a été refait.

Durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, le domaine semble enregistrer deux mutations : sa vocation agricole s'affirme, puisqu'il est mentionné sous l'appellation de *Grange Limon* dans *l'Histoire du diocèse de Paris* de l'abbé Lebœuf (1757)¹⁶. Dans le même temps, la partie dévolue à l'exploitation paraît progressivement se détacher de celle dédiée à l'agrément, puisque la carte de Cassini (*ci-dessous*) fait état, sur le site, d'un « *pavillon de Limon* » entouré d'un jardin régulier.



Sous la Révolution, le domaine est acquis en 1794 par la famille Lagrenée, qui en conserve la jouissance jusqu'en 1836. La gestion des terres, d'une part et celle du manoir et du parc, de l'autre, sont de plus en plus dissociées. De 1836 à 1860, la propriété change plusieurs fois de mains.

C'est vraisemblablement durant cette période confuse, vers 1850, que le manoir est détruit, pour laisser place, en face du colombier, à un « château » - plutôt une belle demeure - avec comble brisé couvert d'ardoises et corps central à quatre travées en légère saillie, encadré par deux ailes plus basses.

¹⁴ GEOFFROY, Abbé A, *Pèlerinage historique et religieux à l'église et à la crypte de Vauhallaan*, 1860, p. 37 à 40.

¹⁵ MONTILLET, Philippe, « Les fiefs de Limon et Richeville », *Magazine de Vauhallaan* n° 27, juillet 2010.

¹⁶ Voir plus haut, note 7.



Autour du château est aménagé un vaste parc à l'anglaise, tirant parti du relief pour épouser le coteau et s'étirer jusqu'aux limites du bourg.



Des écuries sont réaménagées dans d'anciens bâtiments agricoles en meulière (granges, étables ?) et habillées d'un nouveau décor, mêlant chaînages d'angle harpés en brique, frises de céramique et têtes de chevaux en métal peint façon terre cuite (dotées d'un anneau pour accrocher la longe). Elles abritent depuis 1949 la maison d'accueil des sœurs.



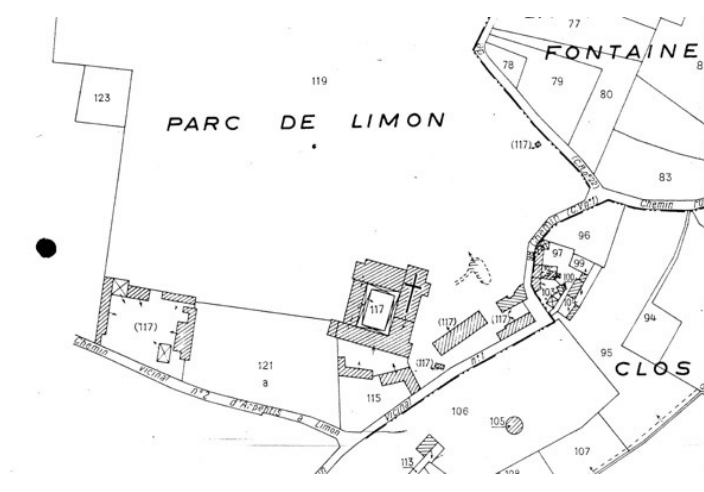
Le château du milieu du XIX^e siècle a été largement transformé pour les besoins des sœurs bénédictines. Une extension a été construite contre sa façade postérieure dans les années 1980, avec des arcades en rez-de-chaussée. Cet ensemble sert d'hôtellerie à l'abbaye.

En 1931, le lieu entame un autre chapitre de son histoire. A cette date, en effet, les bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, contraintes de quitter leur monastère de la rue Monsieur, à Paris¹⁷, décident d'acheter un terrain pour y faire construire une nouvelle abbaye. Elles acquièrent alors le château, son parc, la ferme adjacente et ses dix-huit hectares de terres agricoles. Mais le chantier prend du retard, car la communauté n'a pas les moyens financiers d'entreprendre immédiatement des travaux. La Seconde Guerre Mondiale interrompt tout projet, car l'armée allemande réquisitionne le domaine. Mais dès 1944, les plans de l'édifice sont mis à l'étude et confiés à l'architecte André Laudinat. Les dommages de guerre, versés pour la destruction partielle de la ferme, ajoutés aux dons des particuliers et au produit du travail des sœurs (imprimerie, reliure, artisanat et revenus de l'hôtellerie), permettent enfin de concrétiser l'entreprise, avec l'aide de nombreux bénévoles. En décembre 1951, les bénédictines s'installent à Limon.



L'abbaye est édifiée en pierre meulière et béton, en s'inspirant du style roman. Elle comporte quatre ailes regroupées autour d'un cloître rectangulaire. Le clocher de l'église reprend la forme de ceux de Vauhallan et Saclay. Le sanctuaire est consacré en 1957 par l'archevêque de Versailles.

La ferme de Limon, telle qu'elle nous est parvenue, ne figure pas sur le cadastre napoléonien (1809) – du moins pas à son emplacement actuel, à l'ouest de l'abbaye. Ses bâtiments les plus anciens paraissent donc remonter à la seconde moitié du XIX^e siècle ; ce sont ceux situés à gauche, en pénétrant dans la cour, notamment la grange en L, édifiée en pan de bois hourdé de brique sur soubassement en moellons de meulière.



La ferme de Limon, à l'ouest de l'abbaye, sur le plan cadastral de 1961.

¹⁷ Sur l'histoire de l'abbaye, voir le cahier n° 17 publié par la Maison de Banlieue et d'Architecture en janvier 2011 et intitulé *Sacrées bâtisses, patrimoine religieux du XXe siècle en Essonne*, p. 103 à 106.



A gauche, en entrant dans la cour, un corps de bâtiment en L abritant des granges.

Ci-dessous, à gauche, les écuries de style régionaliste néo-normand, qui avaient été repérées lors de l'inventaire de 1980. Elles ont été détruites, mettant à nu le mur de l'orangerie contre laquelle elles s'appuyaient.

Elles avaient sans doute été ajoutées à la ferme à la fin du XIXe siècle, par les propriétaires du château.



Le reste des bâtiments semble avoir été reconstruit après la Seconde Guerre Mondiale, car les Allemands, qui les avaient utilisés comme entrepôt d'essence et magasin de munitions pendant leur occupation, incendièrent partiellement la ferme avant de la quitter. C'est avec les dommages de guerre versés pour cette destruction que les bénédictines purent bâtir leur abbaye.



La ferme, vue depuis l'abbaye. Elle est aujourd'hui réinvestie par l'association Jardin de Cocagne, qui travaille à la réinsertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté à travers la production de légumes biologiques.

Les bâtiments de la ferme s'organisent autour d'une vaste cour close de murs ; à l'est se trouvent l'orangerie, un réservoir et des serres semi-enterrées où se déroulait le travail de préparation des plants de cultures maraichères, avant la phase du repiquage.



L'intérieur des serres désaffectées



L'enceinte du domaine de Limon se poursuit jusqu'au quartier de la Grande Fontaine, au sud du bourg. Au premier plan, à droite, un bâtiment d'étable, reconnaissable à ses petites ouvertures.

2. Les extensions récentes

La commune de Vauhallan a connu peu d'extensions depuis la construction, en 1962, du lotissement des Castors, à l'est du bourg, entre la départementale 60 et le rû de Vauhallan. Composé de plus d'une centaine de maisons individuelles et d'un petit immeuble collectif, il est issu de ce mouvement d'auto-construction coopérative apparu après la Seconde Guerre Mondiale et fondé sur le principe de l'apport-travail (des heures prises sur le temps de loisir pour bâtir le logement, afin de contrebalancer une incapacité à financer la totalité de son prix). Les rues de ce nouveau quartier ont toutes été baptisées de noms d'aviateurs célèbres.



Vue aérienne du lotissement des Castors, avec son espace central arboré.

Le lotissement du « Clos de Vauhallan », daté de 1990, est venu s'intercaler entre celui des Castors et le bourg, sur un terrain en pente douce, situé en-dessous de la mairie et de l'école des années trente, d'ailleurs agrandie d'une école élémentaire dans les années cinquante.

Depuis, les axes principaux de développement de la commune semblent être au nombre de deux : le long de la route de Saclay et dans le secteur de la rigole de Favreuse, à l'ouest.



Deux exemples de lotissements récents : celui du Clos Gabriel, à gauche, le long de la route de Saclay et celui du Domaine de Richeville, à droite, route de Favreuse.



Le coteau situé au-dessus de la route de Favreuse semble être un lieu privilégié pour l'implantation de villas contemporaines, qui utilisent la végétation pour se dissimuler aux regards. Elles se développent entièrement en rez-de-chaussée et font la part belle aux matériaux écologiques (comme le revêtement en bois –ci-dessus) ou affirment un refus déterminé de l'ornement, avec un plan conçu à partir de l'agencement de volumes simples et géométriques. Ci-dessous, la distribution est pensée à partir d'un patio central, faisant cage d'escalier, éclairé par de hautes baies vitrées et une ouverture zénithale.





Vue générale de Vauhallan depuis le cimetière.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES

Carte de Cassini (1756-1789), EHESS (cassini.ehess.fr/)

Carte de l'abbé Delagrive (1740), ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France

Carte des Chasses du Roi (1765 ?), ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France

Cadastre napoléonien (1^{er} quart XIX^e siècle), Archives départementales de l'Essonne (www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-departementales)

Diagramme d'évolution de la population (cassini.ehess.fr/)

Monographie de l'Instituteur (1899), Archives départementales de l'Essonne (www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-departementales)

Geoportail (www.geoportail.fr)

INSEE (www.insee.fr)

Dossiers d'inventaire du patrimoine du canton de Bièvres, 1980, ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France (également disponibles sur la base de données Mérimée : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>)

Dossier consacré à la commune dans le fonds documentaire d'Île-de-France (Domaine de Sceaux, Parc et Musée de l'Île-de-France)

Site Internet de la commune de Vauhallan (<http://www.vauhallan.fr/>)

GEOFFROY, Adrien (abbé). *Pèlerinage historique et religieux à l'église et à la crypte de Vauhallan*, Versailles, Beaujeune, 1860, 68 p.

LEBOEUF, Jean (abbé). *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 1757, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883, 7 vol.

Le patrimoine des communes de l'Essonne. Paris, Flohic, 2001, 2 vol.

LETOURNEUR, Dominique et alii, *Canton de Bièvres, Essonne*, Paris, Association pour le développement de l'Inventaire Général de l'Île-de-France, 1990, 55 p.

Maison de Banlieue et de l'Architecture (Athis-Mons, Essonne). *Sacrées bâtisses : patrimoine religieux du XX^e siècle en Essonne*. Cahier de la Maison de Banlieue et de l'Architecture n° 17. Athis-Mons, Maison de Banlieue et de l'Architecture, 2011, 155 p.

MONTILLET, Philippe, « Le domaine de Belair, une des plus anciennes maisons de Vauhallaan », *Magazine de Vauhallaan* n° 19, novembre 2007.

MONTILLET, Philippe, « Les Arpentis », *Magazine de Vauhallaan* n° 24, juin 2009.

MONTILLET, Philippe. « Les fiefs de Limon et Richeville », *Magazine de Vauhallaan* n° 27, juillet 2010.

GLOSSAIRE

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.



Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.



C

Chaînage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.



Cité : dans l'architecture moderne et contemporaine, groupe concerté d'habitat, individuel ou collectif, généralement ouvrier ou social. Une cité-jardin est un lotissement concerté, où les habitations et la voirie s'intègrent aux espaces verts publics ou privés.

Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et

simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originelles, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Épi de faîtage : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.



F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)

L

Linteau brique-métal : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.



Lotissement : découpage parcellaire régulier opéré en vue de la construction de plusieurs édifices, généralement d'habitation.

Lotissement concerté : découpage parcellaire régulier opéré en vue de la construction de plusieurs édifices, généralement d'habitation, soumis à des contraintes architecturales ou de plan-masse communes.

M

Maison d'artisan : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégagant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se



matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerçante, artisanale ou maraîchère.

Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)



Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.

P

Patrimoine ordinaire : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

R

Rocaille : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.



T

Tuiles de rive : tuiles de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

Le territoire d'étude du diagnostic patrimonial de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de Paris-Saclay comprend treize communes situées au nord-ouest du département de l'Essonne. Promis à d'importants bouleversements dans le cadre du Grand Paris, ce secteur stratégique devrait acquérir, dans un futur proche, la stature d'un « cluster », un pôle scientifique et technologique de dimension internationale, grâce à l'implantation d'activités d'excellence autour du plateau de Saclay.

Accompagné d'une étude préliminaire des établissements scientifiques et universitaires essonniers du plateau (CNRS, campus de l'Université de Paris-Sud XI, Ecole Polytechnique, SUPELEC, CEA...), ce diagnostic, qui constitue un nouvel outil méthodologique, se propose d'identifier les grandes mutations qui accompagnent la naissance du cluster, en termes d'infrastructures, de logements et d'équipements. Il s'attache à recenser les traces de vie rurale encore perceptibles dans cette zone, afin de rejoindre l'un des objectifs du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) : mettre en avant la qualité des paysages naturels de Saclay et plaider en faveur d'une urbanisation respectueuse de leurs caractéristiques.

Mené à la demande du Conseil général de l'Essonne, le diagnostic a pour objectif la mise en place de stratégies de gestion et d'aménagement territorial par le biais d'une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans les documents d'urbanisme.

Enfin, ce diagnostic doit permettre de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour la conduite d'un inventaire topographique approfondi.



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société - Direction Culture-Tourisme-Sport-Loisirs
Service Patrimoines et Inventaire
115, rue du Bac - 75007 Paris
Tél. 01 53 85 59 93 / www.iledefrance.fr/patrimoines-inventaire